



Grand Belfort Communauté d'Agglomération, 103 000 habitants, 52 communes, occupe au cœur des grands échanges européens une situation géographique stratégique.

Lauréat du concours de GC - Agent du cadre d'emploi des GC - AT principal de 2<sup>e</sup> classe avec les compétences requises

### MISSIONS PRINCIPALES

Rattaché à la direction de la Sécurité et de la Tranquillité publique, le garde-champêtre :

- assure les missions de police générale définies. A ce titre il intervient, en équipe et sous les ordres d'un responsable d'équipe, dans les différents champs de compétences de la police (tranquillité, salubrité, ordre public...)
- veille à l'application des règles de sécurité dans des domaines variés : sensibilisation des administrés à la réglementation, sécurité des personnes et des biens, interventions auprès d'animaux, missions de police routière
- intervient en matière de protection de l'environnement lors de dépôts sauvages de déchets, de pollutions diverses (atmosphériques, sonores...)
- rédige les procédures, les actes administratifs et judiciaires et établit des rapports d'activités et comptes rendus
- sanctionne par procès-verbal, écrit ou dématérialisé
- participe aux actions de prévention et de contrôle en matière de salubrité et de tranquillité publique

### PROFIL RECHERCHÉ

- expérience ou formation en lien avec les missions confiées
- discrétion, aptitude au dialogue avec les usagers
- sens du service public, esprit d'équipe et capacité d'adaptation
- capacité à rendre compte de l'activité
- maîtrise des outils bureautiques
- disponibilité et flexibilité des horaires (service travaillant 7j/7)
- un week-end par mois travaillé
- permis B

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le : 23 août 2024

**par courriel :** [recrutements@grandbelfort.fr](mailto:recrutements@grandbelfort.fr)

**à l'attention de :** Monsieur le Président  
Direction des Ressources Humaines  
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

*Le Grand Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap.*

### AVANTAGES

- RTT - Accord 35 h
- Accord télétravail selon le poste
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport